



**Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Haute-Savoie**

74350 VILLY-LE-PELLOUX

Tél. 04 50 46 89 21

Fax 04 50 46 88 89

e.mail : fdc74@chasseurdefrance.com

Villy-Le-Pelloux, le 23 Février 2009,

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Présidents d'ACCA  
et AICA, Sections et Chasses Particulières,

N/REF : ADM2009/02 - Courrier loup

OBJET : *Loup*

Cher(e)s Collègues Présidents,

Un loup a été abattu sur le massif des Glières par un chasseur de la commune de Petit-Bornand. Il s'agit d'un acte regrettable car répréhensible, engendrant des poursuites judiciaires pour son auteur. Vous comprendrez que votre Fédération, chargée de représenter la collectivité des chasseurs et de rendre compte des missions d'intérêt général qui leur sont confiées, ne puisse le cautionner. Elle partage cependant pleinement l'exaspération légitime des gestionnaires du patrimoine cynégétique. Cet évènement traduit hélas ce à quoi peut conduire certains face à une incompréhension exacerbée par l'inaction des autorités compétentes.

L'émoi engendré par cet incident ne doit pas faire oublier les actions engagées par la Fédération, dans ce dossier si sensible relatif au loup. Votre Fédération a en permanence, depuis l'arrivée du loup en 2000 (reconnu officiellement seulement en 2004), interpellé les autorités compétentes à ce sujet, suite aux expériences douloureuses déjà vécues par d'autres départements. Cette espèce en effet n'a cessé de voir ses effectifs augmenter : dans les Bauges, puis les Glières, le Bargy, les Aravis ! En dépit des observations des chasseurs de terrain, les autorités ont affirmé pendant longtemps qu'il n'y avait qu'un seul loup en Haute-Savoie. Or, les premiers cas de prédatons sont très vite apparus sur les troupeaux agricoles puis sur la faune sauvage.

La Fédération a demandé à faire partie du Comité Préfectoral restreint chargé du suivi du loup. Elle a souligné sans équivoque les inquiétudes des chasseurs sur l'impact à venir pour les populations sauvages et communiqué les constats statistiques alarmants des chasseurs des Glières. Nous n'avons malheureusement jamais été vraiment entendus.

Cette absence de décision a poussé la Fédération à vous proposer une motion lors de son Assemblée Générale 2008, à l'attention de Monsieur le Préfet et des élus du département. Motion que vous avez quasi unanimement approuvée. Là encore, en dépit du sérieux des propositions faites, la Fédération n'a pas obtenu davantage de réponses, mais un silence tristement révélateur. Certes des tirs de défense ont été obtenus par les éleveurs mais ils n'ont abouti à rien et attesté de leur inefficacité.

Pendant ce temps là, de nouveaux individus sont arrivés sur les Glières et les observations de loups se font de plus en plus fréquentes. Il s'est vu jusqu'à 6 individus ensemble sur un seul secteur !

Face aux risques que ces augmentations d'effectif présentaient pour cet hiver, la Fédération a une nouvelle fois interpellé le Comité loup et demandé que des tirs de régulation soient réalisés. Cette démarche n'a pas davantage abouti.

Cet hiver s'est trouvé particulièrement marqué. Les animaux se sont réfugiés dans des zones d'hivernage tout en se rapprochant des fonds de vallée. Ils ne doivent leur survie qu'à la tranquillité des lieux qui leur permettent de se nourrir et de dépenser le moins d'énergie possible (zones déjà très réduites à cause du dérangement humain, du ski, des raquettes etc...). Le loup est arrivé sur ces zones et les premières attaques n'ont cessé de croître de jour en jour. Les populations d'animaux sauvages ont chuté. Les survivants ont quant à eux déserté les sites pour aller se réfugier dans des secteurs inaccessibles, souvent au nord, donc fortement enneigés. Ainsi, c'est une multitude d'animaux qui vont souffrir cet hiver et sans doute périr au profit d'une seule espèce : le loup ! Le Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs a donc considéré que l'on ne pouvait plus laisser continuer un tel « carnage ».

Prenant les devants, nous avons rencontré les Présidents de la Chambre d'Agriculture et de la FDSEA et nous avons convenu de mener une action conjointe dès janvier 2009. Nous avons également rencontré Monsieur le Préfet le 13 janvier et l'avons vivement interpellé sur la situation dramatique du secteur des Glières. Nous lui avons demandé que des tirs de régulation soient mis en œuvre d'urgence dès cet hiver. Le Préfet a été sensible à notre démarche et a demandé à la Fédération ainsi qu'aux services de l'Etat de lui fournir sous quinzaine un rapport objectif, argumenté, avec des éléments précis sur le déséquilibre constaté.

Ce travail important a été conduit en 15 jours par les services fédéraux, avec l'aide de toutes les sociétés de chasse concernées. Cette enquête a permis de recueillir une grande quantité d'informations et d'observations convergentes de loups, d'attester de la baisse des populations d'ongulés dans des proportions inquiétantes. Ce dossier a été transmis par Monsieur le Préfet au Ministère compétent le 6 courant, à l'appui d'une demande d'autorisation de tirs de régulation avant la fin de l'hiver. La Fédération est depuis dans l'attente d'une réponse positive officielle.

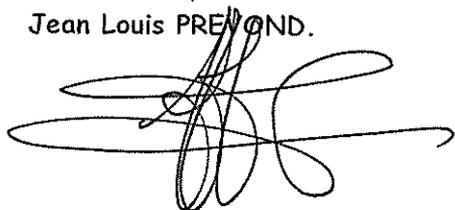
Entre temps, ce jeudi 12 Février, est survenu l'incident au Petit-Bornand ! Cet évènement ne doit surtout pas mettre à mal tout le travail des chasseurs conduit jusque là par l'entremise de leur Fédération afin de sensibiliser les autorités sur l'exaspération grandissante et légitime des gestionnaires cynégétiques locaux ; de signaler l'atteinte inacceptable portée aux populations sauvages des Glières et à plus de trente années d'une gestion remarquable; de demander des mesures réglementaires de gestion du loup et l'autorisation de tirs de régulations dès cet hiver.

La solidarité et le sérieux de la collectivité des chasseurs doivent demeurer plus que jamais de rigueur. Devant la gravité de la situation actuelle, nous tenons à vous informer que nous avons écrit à Monsieur le Préfet pour lui signifier que les chasseurs attendaient une réponse urgente à la demande d'autorisation de tirs de régulation avant la fin de l'hiver. Que sans réponse de sa part dans les plus brefs délais, les chasseurs du département seraient contraints d'envisager des actions concertées d'ampleur pour se faire enfin entendre.

Sachez donc, faute d'écoute sérieuse, que nous serons peut-être amenés à solliciter votre contribution, celles de vos chasseurs ainsi que de nos partenaires agricoles, dans le courant du mois de mars, pour attirer plus vivement le regard de nos autorités et du grand public sur la problématique du loup en Haute-Savoie.

Sensible à votre écoute, comptant sur votre compréhension et votre mobilisation, nous vous prions de croire, Cher(e)s Collègues Présidents, à l'assurance de nos salutations dévouées et les meilleures.

Le Président,  
Jean Louis PREYOND.



Le Président Délégué,  
André MUGNIER

